

**PROCES VERBAL DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020**

Président : M. Didier LAUBÉRAT

Secrétaire : M. François NOUVEAU

Présents : MM Damien DUQUESNOY, Mathieu EVRARD, Daniel GARNIER, Franck JUILLOT, Ivan KHARABA, François NOUVEAU.

Mmes Elisabeth ANDRE, Nadège BAROILLER, Estelle BORGES, Isabelle DURAND, Evelyne OCCELLY, Mallauray POISSON, Coralie SCHAEFFER.

Absents : Mme Rose RAFFIN.

Mme RAFFIN donne pouvoir à M. DUQUESNOY.

Approbation du compte-rendu de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 : approbation à l'unanimité.

En préambule, M. Laubérat indique aux conseillers municipaux que la note commentée a été envoyée 3 jours avant le conseil municipal dans un souci de transparence, de clarté et de respect. Cet envoi n'est pas obligatoire dans les petites communes. Ce document est un document de travail, non contractuel, et les informations sont susceptibles d'être modifiées.

Néanmoins, cette procédure d'envoi de la note commentée 3 jours avant le conseil sera mise en place le plus possible de façon récurrente.

Délibérations :

Le Conseil émet un avis favorable aux délibérations suivantes :

→ Règlement du conseil municipal :

M. le Maire demande si tous les conseillers ont bien reçu le règlement et si quelqu'un a des remarques et/ou suggestions à faire.

Il précise l'article L. 2121-8 du CGCT en vigueur au 1^{er} mars 2020 : Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi. Applicable auparavant aux communes de 3 500 habitants et plus, cette mesure concerne, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Conseil valide le règlement 2020-2026 du conseil municipal (unanimité).

→ Indemnités de fonction :

Dans un souci de transparence, les indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints sont les suivantes :

- Indice 1027 au 1^{er} janvier 2020 : 3889,40 €
- Le taux pour le maire dans les communes de 1000 à 3500 habitants : 51,60 % de l'indice 1015, soit 2006,93 € brut
- Le taux pour les adjoints : 19,80 % de l'indice 1027, soit 771,10 € brut

La commune de Marmagne dispose de 3 adjoints, les frais d'indemnités des élus s'élèvent donc à 4 317,23 € par mois.

Ces indemnités comprennent tous les frais inhérents à la fonction tels que frais d'assurance, frais de déplacement, frais d'essence, frais de téléphone, frais d'abonnement internet, frais de représentation, frais de péage, frais de carte de visite...

Le Conseil valide les indemnités de fonction pour le maire et les adjoints (unanimité).

→ Désignation des commissions et de ses membres :

Ci-dessous la liste des différentes commissions municipales ainsi que ses membres :

COMMISSION	MEMBRES	
	Membres élus	Membres cooptés
Commission Actions Sociales	Didier Laubérat, Elisabeth André, Estelle Borges, Damien Duquesnoy, Isabelle Durand, Daniel Garnier	Valérie Coulon, Marie Mazy, Michel Merval, Ludivine Meunier, Marie-Jeanne Raffin, Monique Roullot
Commission Vie Scolaire	Didier Laubérat, Nadège Baroiller, Estelle Borges, Isabelle Durand, Rose Raffin	
Commission Projet Immobilier – Patrimoine – Travaux	Didier Laubérat, Daniel Garnier, François Nouveau, Damien Duquesnoy, Mathieu Evrard, Franck Juillot, Evelyne Occelly, Coralie Schaeffer	
Commission Communication – Associations – Chemins	Didier Laubérat, François Nouveau, Daniel Garnier, Isabelle Durand, Franck Juillot, Evelyne Occelly, Mallaury Poisson	
Commission Finances	Didier Laubérat, Daniel Garnier, Nadège Baroiller, François Nouveau, Mathieu Evrard, Ivan Kharaba	
Commission d'Appel d'Offres	Titulaires : Daniel Garnier, François Nouveau, Ivan Kharaba Suppléants : Nadège Baroiller, Damien Duquesnoy, Coralie Schaeffer	
Commission Locale des Impôts	Didier Laubérat, Daniel Garnier, François Nouveau, Elisabeth André, Estelle Borges, Ivan Kharaba	Anne-Marie Bouillot Michon, Gilbert Buffenoir, Catherine Chavot, Maryse Coulon, Philippe Michit, Jean-Paul Pelletier

Le Conseil valide la liste des membres aux différentes commissions communales (unanimité).

→ Désignation délégué Territoires Numériques :

Présent depuis 2008 sur le territoire régional, Territoires Numériques BFC, auparavant e-Bourgogne, poursuit sa mission d'intérêt général pour accompagner à la transition numérique, en particulier les

petites communes qui n'ont pas l'ingénierie pour y faire face. Il apporte la garantie de la neutralité d'un service public dans l'univers complexe de la numérisation des échanges.

Les 3 missions principales sont :

- Déployer des outils et services mutualisés,
- Valoriser les données publiques,
- Fournir du conseil et accompagner dans les projets numériques

Territoires Numériques BFC propose à des coûts modestes des solutions pratiques et concrètes à ses adhérents : salle des marchés publics, dématérialisation des actes, portail de la donnée, système d'information géographique, sites Web et services aux citoyens, outils RGPD.

Titulaire proposé : M. Didier Laubérat

Le Conseil désigne M. Le Maire délégué Territoires Numériques (unanimité).

→ Désignation délégué CNAS :

Association loi 1901 et créé en 1967, le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

En tant que chef du personnel, M. le Maire se propose comme délégué CNAS.

Le Conseil désigne M. le Maire délégué CNAS (unanimité).

→ Désignation Correspondant Informatique et Libertés :

La commune de Marmagne a recours aux moyens informatiques pour gérer de nombreux services (état-civil, listes électorales, inscriptions scolaires,...). Un Correspondant Informatique et Libertés doit être désigné afin de garantir la conformité de la commune à la loi informatique et libertés : le CIL devra s'assurer que toutes les précautions utiles soient prises pour préserver les données, notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des personnes non autorisées y aient accès (respect de la vie privée, et des droits des personnes dont les données sont traitées).

Titulaire proposé : Mme Elisabeth ANDRÉ

Le Conseil désigne Mme ANDRÉ Correspondante Informatique et Liberté (unanimité).

→ Désignation délégué Défense Nationale :

Créé en 2001 par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le délégué Défense nationale a vocation à développer le lien armée-nation. Il a une mission d'information (recensement militaire et journée de défense et de citoyenneté) et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense (devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité : expositions, cérémonies, conférences,...). Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Titulaire proposé : M. François NOUVEAU

Le Conseil désigne M. NOUVEAU délégué Défense Nationale (unanimité).

→ Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

M. le Maire propose la liste des délégations à accorder durant ce mandat ci-dessous :

Délégation n°4	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toutes décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 €.
Délégation n°5	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Délégation n°6	Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres.
Délégation n°7	Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
Délégation n°8	Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
Délégation n°9	Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges et que celle-ci ne soit pas conditionnée.
Délégation n°10	Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.
Délégation n°11	Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires huissiers, experts.
Délégation n°16	Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune, dans des actions intentées contre elle.
Délégation n°20	Réaliser des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 80 000 €.
Délégation n°24	Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations (comme l'ANEM).

Délégation 4 : M. Kharaba demande si M. le Maire décide seul de la dépense ? M. le Maire répond que non.

Délégation 5 : M. Kharaba demande pourquoi 12 ans ? A voir si c'est une obligation légale ou s'il est possible de noter une durée de 9 ans ? M. le Maire répond qu'il n'a rien contre le fait de mettre une durée de 9 ans.

Le Conseil accorde au Maire les délégations définies ci-dessus (unanimité).

→ Recrutement d'agents non titulaires en cas d'indisponibilité d'agents titulaires :

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, pendant la durée de son mandat, à pourvoir au remplacement des agents titulaires qui seront indisponibles, par le recrutement d'agents non titulaires.

Le Conseil autorise M. le Maire à recruter des agents pour le remplacement d'agents titulaires (unanimité).

→ Autorisation permanente et générale de poursuites donnée à Mme la Trésorière :

Il s'agit d'autoriser la Trésorière de Montcenis-Montchanin à mettre en œuvre des procédures de recouvrement forcé envers les redevables défaillants sans solliciter une autorisation préalable du Conseil Municipal.

Le Conseil autorise les poursuites par Mme la Trésorière (unanimité).

→ Lancement d'un marché pour les transports scolaires :

Le marché des transports scolaires signé avec les cars Girardot en 2016 pour une durée de 4 années arrive à échéance à la fin de l'année scolaire.

Un nouvel appel d'offres doit être lancé rapidement par l'intermédiaire du site territoires Numériques BFC. Pour cet appel d'offres, les caractéristiques des trajets en termes de distance et horaires sont très semblables au contrat précédent.

Le dossier comprend le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), le Règlement de Consultation (RC), ainsi que l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes.

La remise des propositions est fixée au 10 juillet 2020.

La commission d'appel d'offres se réunira le 15 juillet pour étudier les offres et choisir le prestataire.

M. Kharaba demande s'il serait possible d'avoir les dossiers de marché public par mail :

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de problème. Les dossiers peuvent être envoyés sur demande ou consultés sur le site Territoires Numériques BFC.

Mme Schaeffer demande si la CAO a le temps d'étudier les propositions des entreprises ?

M. le Maire répond que les propositions sont connues à l'ouverture des plis le jour de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil autorise la réalisation d'un marché public pour le transport scolaire communal (unanimité).

→ COVID 19- Loyer salon de coiffure :

Le salon de coiffure dont la commune est propriétaire du bâtiment a été fermé du 17 mars au 11 mai, soit 8 semaines avec 0 € de rentrée d'argent. Mme Rossi-Cotella a envoyé un courrier au maire durant cette période pour expliquer ses difficultés financières et demandant un geste de la part de la commune concernant son loyer.

M. Kharaba prend la parole : Pouvons nous envisager d'aller plus loin dans l'exonération des loyers si Mme Rossi-Cotella éprouve des difficultés par la suite ?

M. le Maire explique que ce soir, il n'est pas envisagé d'aller plus loin, mais qu'il était prêt à recevoir Mme Rossi-Cotella si elle en a besoin et qu'à ce moment-là, un nouveau geste pourra être envisagé.

Le Conseil valide l'exonération de loyer pour les 8 semaines de fermeture du salon (unanimité).

INFORMATIONS :

→ Dossier cabinet médical :

M. le Maire présente le dossier du cabinet médical.

→ Présentation du projet : M. le Maire explique qu'il y a eu quelques modifications par rapport au projet de départ :

- Les professionnels de santé ont été reconsultés : suppression d'un escalier et mise en place d'une grande fenêtre.
- 1 des professionnels de santé a émis le souhait de prendre une cellule supplémentaire (mise en place d'une porte)
- Suite à la pandémie de COVID-19, une machine à laver et un sèche-linge seront installés.
- Le bardage sera réalisé en tuiles plates avec une partie des tuiles qui seront récupérées de l'ancien bâtiment.
- Une étude énergétique a été réalisée par AMD.

→ Coût et subventions : Pour avoir des subventions intéressantes, un travail a été mené avec la région et la CUCM. Les subventions possibles sont : Leader, Effilogis (performances énergétiques).

Le coût total des travaux estimé suite à la réception de l'Avant-Projet Définitif est de 500 000 € HT.

M. Kharaba prend la parole :

1/ : Quid de la localisation du cabinet en plein centre bourg : Avec la crise sanitaire actuelle, on se rend compte qu'il est préférable d'avoir des centres médicaux en périphérie des villes. Il y a des terrains disponibles à proximité de la voie ferrée à Marmagne. Pourquoi ce choix de centre bourg ? Et est ce que le coût de la démolition de l'actuel bâtiment a été intégré dans le coût total de l'opération.

→ M. le Maire répond : Concernant la localisation, cela avait été décidé au départ parce que le projet regroupait aussi un commerce alimentaire. Le bâtiment en question était à vendre et le Conseil Municipal de l'époque a délibéré pour avoir la maîtrise foncière. Il a été acquis par l'EPF pour que la commune le rachète ensuite.

Concernant la localisation au centre bourg, l'accès est plus aisé pour les personnes âgées. Il y a également le bâtiment Ages et Vie qui doit ouvrir à l'automne. Le choix a été fait par le conseil précédent et les délibérations ont été votées. Le bâtiment sera apprécié pour sa centralité.

Le coût de la démolition a bien été prévu dans le plan de financement de l'opération.

2/ : Quid de la question énergétique : La Région aide plus les collectivités si le bâtiment est construit pour être à énergie positive.

M. le Maire répond : Concernant l'énergie, le bâtiment est tout proche du positif même sans panneaux photovoltaïques. Concernant l'énergie positive, il est très difficile d'avoir un retour sur investissement sur 25 ans.

3/ : Dans le plan de financement, il est noté un chiffre important d'entrée d'argent avec les loyers des professionnels de santé. Or, aujourd'hui, il est très difficile de trouver des soignants.

M. le Maire répond sur la désertification médicale :

- Dr Notteghem est associé au projet et recherche activement un remplaçant. La cellule n°1 lui est réservée.

- Dr Brugière a également assuré de trouver un remplaçant pour venir à Marmagne.
- M. le Maire a été le 3^e maire à adhérer au système du Centre Départemental de Santé. M. Accary a classé Marmagne antenne du Pôle du Creusot avec un médecin assuré dans la cellule n°2.
- Les infirmières sont également associées au projet et auront une cellule.
- Une pédicure-podologue est associée au projet et prendra une cellule.
- M. le Maire a pris contact avec un cabinet de recherche de médecins.

→ Subvention aux associations :

M. le Maire explique qu'un dossier sera prochainement envoyé aux associations locales afin de leur attribuer la subvention annuelle.

La somme globale allouée pour l'année 2019 au budget était de 4 200 €. Au final, la somme allouée a été de 3 810 € selon des critères précis.

M. le Maire montre aux conseillers les différents critères mis en place en 2010 et mis à jour en 2016.

Les réponses sont attendues à la rentrée de septembre.

L'étude des réponses des dossiers permettra d'établir le montant de la somme allouée à chaque association. Ce travail sera présenté à la commission Communication et Association puis délibéré en Conseil.

→ Fonctionnement de l'école et des services périscolaires :

Concernant la première phase de déconfinement allant du 14 au 29 mai, les effectifs ont été très réduits :

- 32 enfants à l'école
- 10 enfants ont fréquenté la cantine
- 4 enfants ont fréquenté la garderie
- 7 enfants maximum dans le bus

Concernant la deuxième phase qui a débuté le 2 juin, les effectifs ont augmenté et restent conformes aux effectifs maximums recommandés pour assurer la sécurité sanitaire des enfants prioritaires et le respect du protocole.

- 55 enfants en moyenne à l'école, avec des enfants prioritaires 4 jours par semaine, et des enfants ne fréquentant l'école que 2 jours par semaine
- 30 enfants au maximum fréquentent la cantine
- 10 enfants au maximum fréquentent la garderie
- 13 enfants au maximum dans le bus

→ Mise en place d'un transport pour le centre de loisirs :

Chaque année, la CCGAM organise des centres aérés sur différents pôles dont celui de Broye. Les centres ont lieu tout le mois de juillet et la première semaine d'août. Des enfants de Marmagne le fréquentent.

Afin de répondre au besoin des parents les années précédentes, la commune proposait un transport par bus après qu'un questionnaire ait été adressé aux parents.

L'an passé, au vu du faible nombre de réponses, un taxi-minibus a été mis en place sur 3 semaines, et un bus de 17 places sur 1 semaine.

Une participation financière de 0,50 €/ enfant / trajet était demandée aux familles.

Pour l'année 2020, un questionnaire sera adressé aux parents dans la semaine.

AGENDA:

- Cérémonie du 18 juin à 18h : les rassemblements de plus de 10 personnes étant toujours interdits, seuls la FNACA et les adjoints sont conviés.
- Commission Actions Sociales : Lundi 22 juin à 18h
- Commission Vie Scolaire : Mardi 23 juin à 18h
- Commission Projet Immobilier-Patrimoine-Travaux : Mercredi 24 juin à 18h
- Commission Communication-Association-Chemin : Jeudi 25 juin à 18h
- Commission Finances : Lundi 29 juin à 18h
- Commission Appels d'Offre : Mercredi 15 juillet à 18h

Séance levée à 20h10.